



Mur de clôture mitoyen

Par **Gijoom**, le **17/09/2019** à **22:06**

J'ai fait un mur de clôture il y a 30ans mitoyen avec l'accord verbal de mon premier voisin. Puis il a vendu il y a 15ans j'ai rehausser le mur de 100cm et maintenant la nouvelle voisine veut me le faire démolir sachant que maintenant je suis en conformité. Avec la mairie et veux me maître au tribunal que dois-je faire merci

Par **Lag0**, le **18/09/2019** à **06:58**

Bonjour,
Dans un autre sujet, vous donnez une autre version :
[quote]
Bonjour j'ai fait une surélévation du mur de clôture déjà existant de 60 cm avec l'accord verbal de mon voisin j'ai remonté le mur de 1 m mais maintenant ils sont divorcés et sa femme veut me faire démolir le mur que dois-je faire creper le mur à mes frais de son côté à elle que dois-je faire
[/quote]
Difficile de vous suivre...

Par **Gijoom**, le **18/09/2019** à **09:52**

Le premier message est juste excusez-moi monsieur